



Permis ou changement de destination ?

Par **travo**, le **16/05/2014** à **12:22**

Bonjour,rnrnJe suis un particulier qui viens de faire un premier investissement. Rachat de bureaux administratifs. Je souhaite les transformer en studio sans toucher la répartition et la facade. Je pensais faire une demande de changement de destination mais on me dit que vu que j'ai monté une SARL (pour caution familiale) il faut passer par un permis de construire ?
Merci d'avance de votre aide.

Par **moisse**, le **17/05/2014** à **09:51**

Bonjour,rnSi on ne touche ni au gros œuvre ni aux façades, une simple DP suffit.rnMais bon la seule différence réside dans le délai qui passe de 1 mois à 2 pour l'obtention de l'autorisation.rnAutorisation qui n'est pas acquise soit dit au passage.rnCela dépend de la pression immobilière du secteur.rnA Paris c'est facile, à La Défense quasiment impossible.